

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Obligatoire (article L. 2312-1 du CGCT)

Page 3 : RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRE

Page 4 : PRINCIPES DU R.O.B

Page 5 à 7 : CONTEXTE ECONOMIQUE

Page 8 : LOI DE FINANCES 2023

Pages 9 : CONTEXTE LOCAL – ELEMENTS A RETENIR POUR ENGHIEEN-LES-BAINS

Page 10 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Page 11 : L'EPARGNE

Pages 12 à 14 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pages 15 à 16 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Page 17 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Page 18 : ELEMENTS DE GOUVERNANCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Pages 19 à 20 : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROPOSES

Pages 21 à 23 : INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL – ETAT DE LA DETTE

Le rapport d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités publiques et l'évolution de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

La loi impose aux communes de plus de 3 500 habitants de fournir, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget :

- un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (communes de plus de 3 500 habitants) ;
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (communes de plus de 10 000 habitants).

Les informations à fournir dans le rapport sont fixées par décret (CGCT art. D. 2312-31)

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal.

Le ROB doit comporter également des données contextuelles sur l'économie internationale, nationale ainsi que les orientations budgétaires de l'Etat dans sa loi de finances 2023 et concernant les collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire (associé à un rapport d'orientation budgétaire ou R.O.B.) est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus et donne lieu à un débat au Conseil Municipal afin de fixer les orientations budgétaires.

Objectifs du ROB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité et définir les priorités. Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes.
- Définir une politique d'investissement avec les programmes envisagés.
- Dégager les orientations en matière d'endettement, de fiscalité, de dépenses de personnel etc.

L'ensemble de ces éléments servira de base à la construction du budget. Les indications fournies dans le ROB le sont à titre indicatif sont susceptibles d'évoluer d'ici la présentation du budget.

Obligations légales du ROB

- Le ROB ne peut pas être organisé au cours de la même séance que le budget primitif et doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget.
- En l'absence de débat, le budget serait entaché d'irrégularité.
- Le ROB n'a aucun caractère décisionnel mais donne lieu à un débat par le conseil municipal qui prend acte par le biais d'une délibération spécifique.

Le ROB n'est pas soumis au vote.

Alors que le monde commence à sortir de la crise sanitaire, l'économie mondiale est impactée par la guerre en Ukraine.

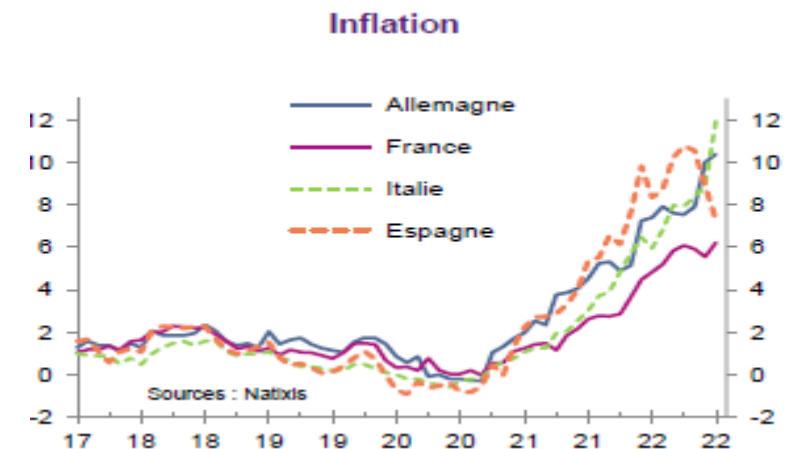
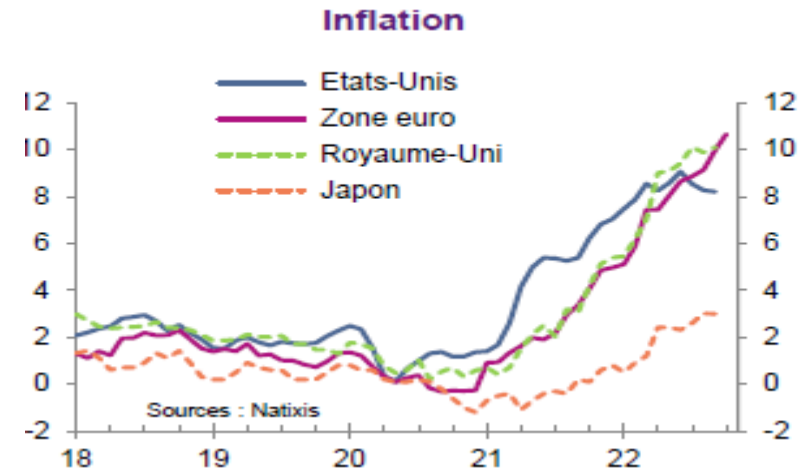
Au niveau mondial : malgré l'annonce d'une reprise pour 2022, la croissance a été vite ralentie par les événements en Ukraine. La guerre a créé des tensions sur les prix notamment de l'énergie, des matières premières et de l'alimentation.

L'inflation 2022 a atteint des niveaux jamais enregistrés depuis 40 ans. Ces tensions inflationnistes ont conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières et à resserrer les politiques monétaires. Ces tensions se propagent bien au-delà de l'énergie et de l'alimentation et les entreprises de tous les secteurs répercutent le renchérissement des coûts sur les transports et la main d'œuvre.

Sur le plan européen : du fait de sa proximité avec l'Ukraine, la zone euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit. Celui-ci a provoqué de fortes perturbations telles que le ralentissement de la consommation des ménages et de la production et le pouvoir d'achat se dégrade fortement.

Les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone euro tentent d'éviter et de limiter une forte récession économique. La BCE a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % fin 2022).

La zone euro a également enregistré une inflation sans précédents.



Activité économique : après avoir connu un pic de 6 à 6,2 % au dernier trimestre 2022, la France subit une inflation de 5,2 % (en rythme annualisé). Les mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants), ont permis à l'inflation française d'être la plus faible de la zone euro.

En parallèle, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait croître de 2,5 % en moyenne en 2022.

La dépense publique : La crise énergétique tend à ralentir le redressement des finances publiques. Le déficit qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait atteindre 5% en 2022 ce qui porterait la dette publique à 111,6 % du PIB

Les taux d'intérêt : la hausse progressive des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne associée au ralentissement économique, devrait peser sur les finances publiques.

Le taux obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

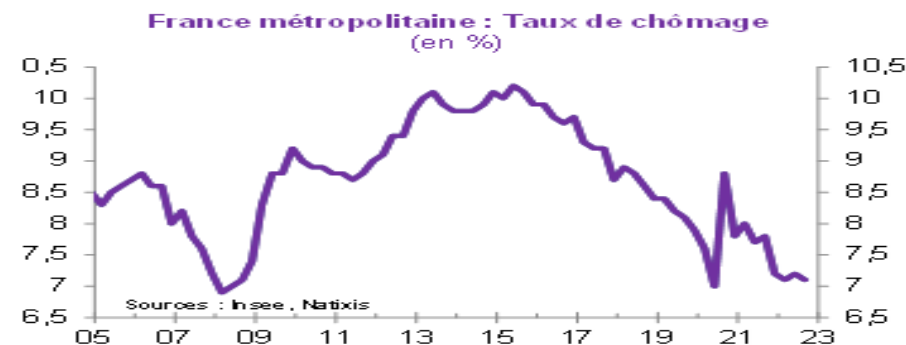
Le marché du travail : au dernier trimestre 2022, tous les secteurs d'activité auraient dépassé leur niveau d'avant pandémie avec la création de plus d'un million d'emplois depuis 2019 : ce qui porterait à ce jour, le taux de chômage à 7%.

Paradoxalement et en dépit du ralentissement de l'activité économique, certaines entreprises peinent encore à recruter. Le marché du travail reste sous tension.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

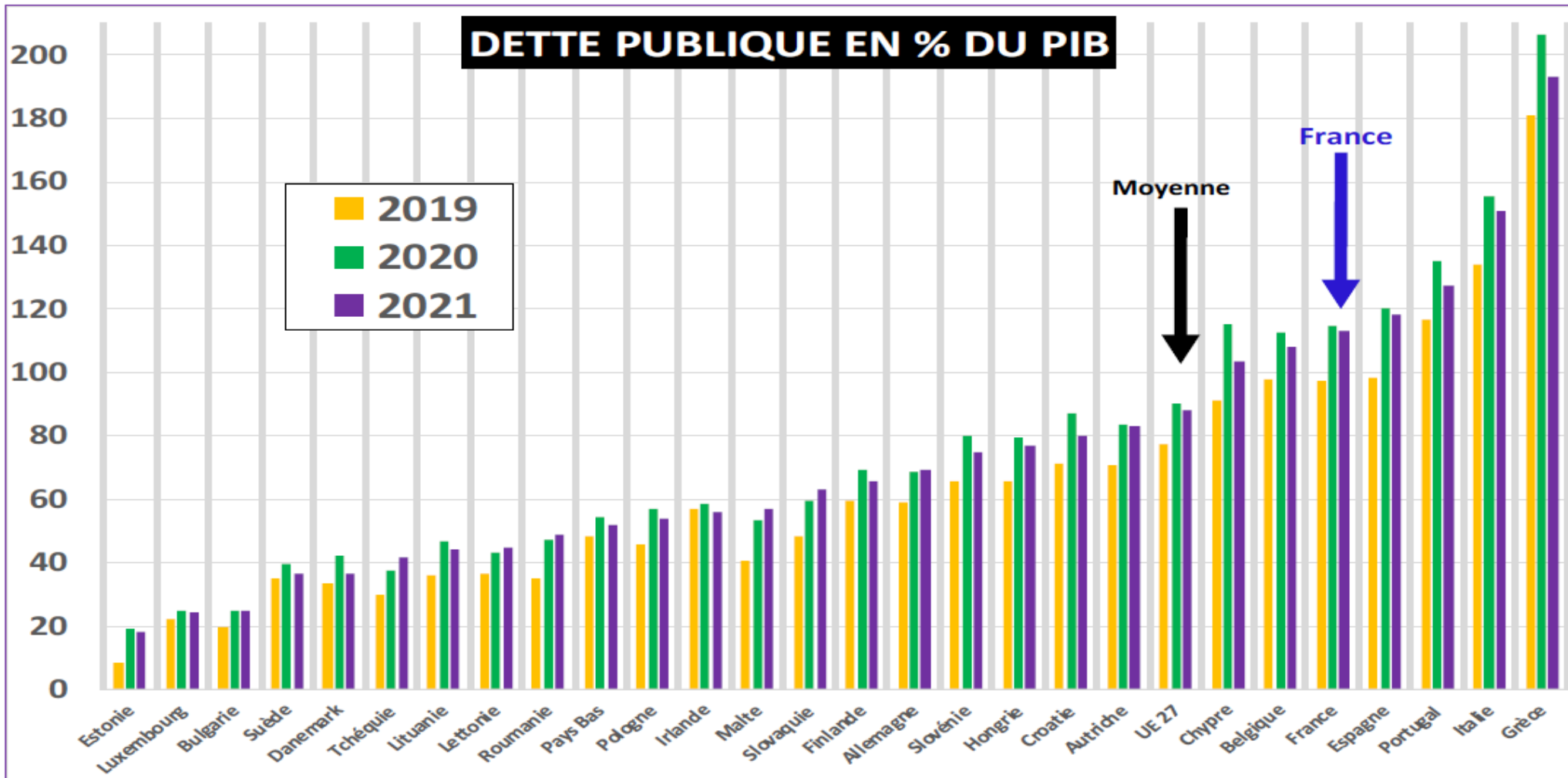
		2021	2022p	2023p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	% du PIB	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépense publique	% du PIB	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0

Sources : PLF 2023, Natixis



Comparaisons européennes 2019-2021

Pour le poids relatif de l'encours, la France est 23^{ème}/27, la moyenne de l'UE étant à 88,1%



LOI DE FINANCES 2023

Principales dispositions applicables aux collectivités

La loi de finances 2023 contient des mesures de réajustement mais aussi quelques dispositions significatives.

- ✓ Hypothèse de croissance de 1 % du PIB, inflation évaluée à 4,3 %.
- ✓ Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) en 2 temps : diminution des taux de moitié en 2023 puis suppression complète en 2024. La CVAE 2023 sera affectée en 2023 au budget de l'Etat. La perte de CVAE perçue par les EPCI sera compensée par une fraction de la TVA.
- ✓ Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (total CFE + CVAE à la charge d'une entreprise). Ce plafonnement passera à 1,625 % en 2023 (contre 2% en 2022) puis à 1,25 % de la seule CFE en 2024.
- ✓ Concours financiers de l'Etat aux collectivités : 55 Mds€ contre 52,7 Mds€ en 2022 :
 - Evolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions € et portée à 26,9 Mds€ en 2023
 - Hausse de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 90 M€ contre 95 M€ en 2022
 - 1,5 Mds€ (nouveau filet de sécurité 2023) versés aux collectivités pour faire face à la croissance du prix de l'énergie
 - 430 M€ en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance du prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.
 - Augmentation anticipée de 200 M€ du FCTVA
- ✓ Baisse de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 M€ (-337 M€ par rapport à 2022).

La loi prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 15 millions € pour 2023, fléchée sur les départements et les régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 5 millions €, ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) pour 10 millions €. Les variables d'ajustement du bloc communal sont épargnées comme l'an passé.

CONTEXTE LOCAL

Éléments à retenir pour Enghien-les-Bains

La crise sanitaire semblant s'éloigner, le budget 2022 avait néanmoins été bâti avec prudence au regard des incertitudes. L'année 2023 est marquée par d'autres incertitudes telles que l'inflation, la crise énergétique et les problématiques liées au climat.

Les orientations proposées par la ville s'inscrivent dans un contexte d'inflation généralisée. Si la commune a retrouvé une certaine dynamique à travers ses festivités, il n'en demeure pas moins qu'elle doit poursuivre ses efforts de maîtrise de la dépense publique. Malgré ce contexte difficile, la ville souhaite poursuivre un programme d'actions ambitieux en faveur de ses administrés.

Les priorités définies pour 2023 ont pour objectif de répondre aux attentes des enghiennois.

- Préserver l'attractivité de la ville
- Préserver et valoriser le territoire à travers l'aménagement urbain, l'environnement.
- Maintenir un service public de qualité. Poursuite des programmes Riet et Les Cygnes.

D'un point de vue budgétaire et face au contexte économique, la ville doit s'adapter et se fixe les objectifs suivants :

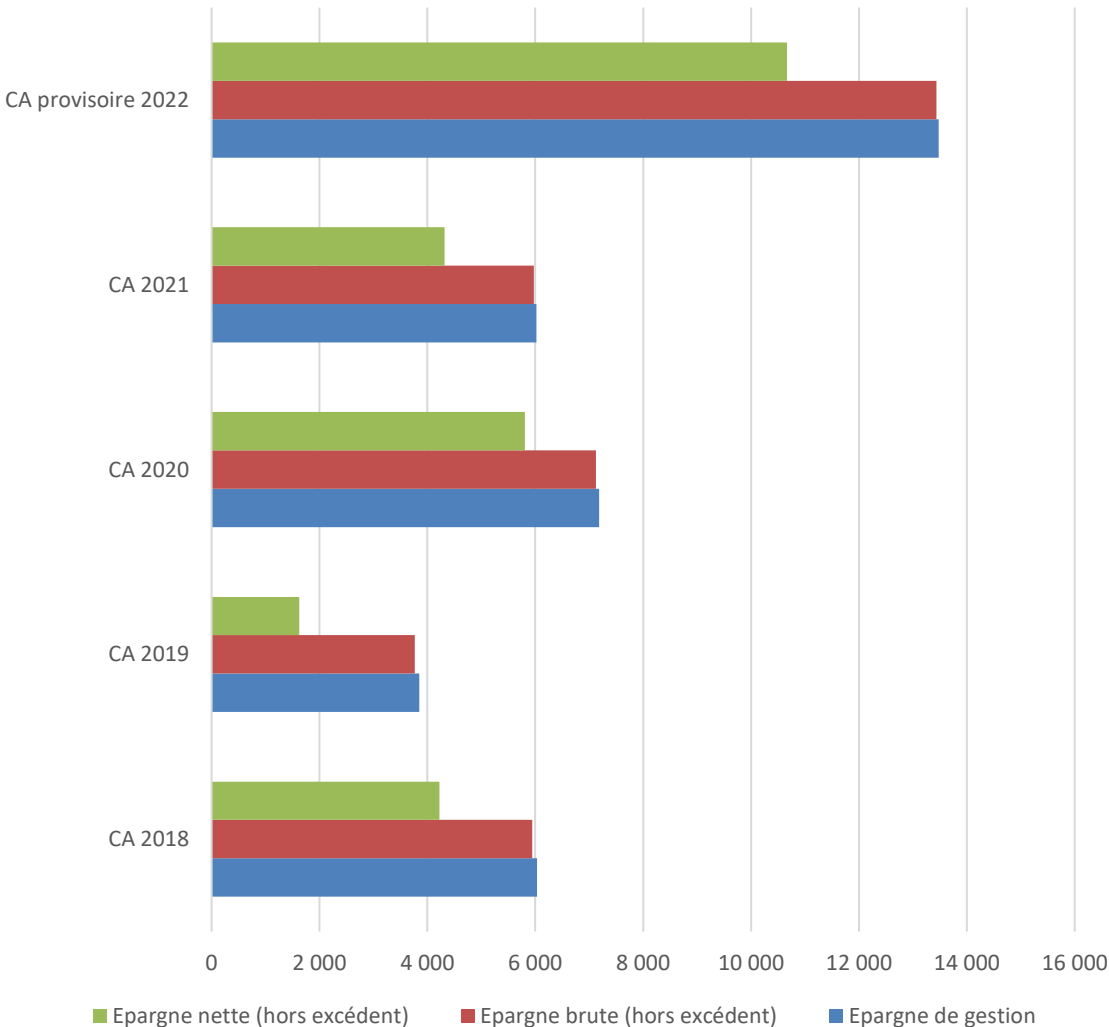
- Contenir les effets inflationnistes sur les dépenses de fonctionnement pour garantir un autofinancement.
- Maintenir une politique d'investissement responsable et soutenue : la priorité étant donnée aux équipements scolaires qui devraient s'achever cette année et début 2024 (Les Cygnes).
- Optimiser la gestion de la dette afin de garantir le financement des investissements par des fonds propres.

NB : la ville a remboursé, en 2022, quatre emprunts par anticipation d'un montant global de 1,2 M€. Ce qui aura pour effet sur 2023 de :

- Diminuer l'annuité en capital : annuité de 955 K€ contre 1,6 M€ en 2022
- Dégager des ressources supplémentaires
- Contenir l'emprunt d'équilibre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution de l'épargne



Les différents degrés d'épargne permettent de mesurer la santé financière de la collectivité.

L'épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent des produits courants de fonctionnement (ou réels) minoré des charges courantes.

L'épargne brute

elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement à laquelle sont soustraits les intérêts d'emprunts.

L'épargne brute est appelée aussi "autofinancement brut". Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette.

Elle permet de mesurer l'autofinancement net disponible pour financer les équipements après financement de la dette.

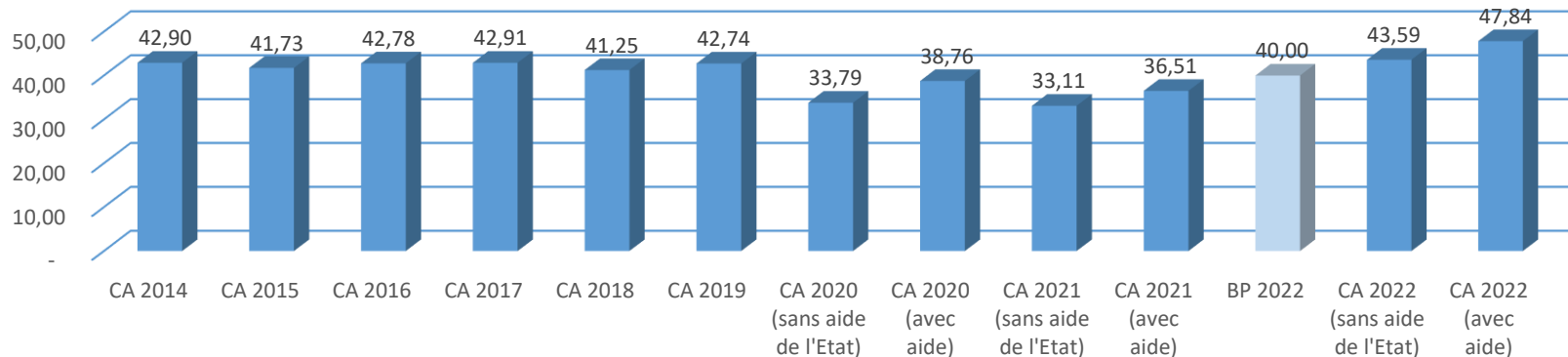
Si la crise sanitaire n'a fait que dégrader les recettes de la ville en 2020 et 2021, la commune a retrouvé une trajectoire dynamique de ses ressources en 2022. Pour 2023, les recettes réelles de fonctionnement de la commune devraient croître d'environ 5 % pour atteindre 42 M€ (contre 40 M€ en prévision lors du BP 2022).

Les facteurs qui concourent à cette augmentation sensible :

- ✓ Revalorisation des valeurs locatives hors locaux professionnels de **7,1%**. Cette revalorisation va malheureusement impacter les enghiennois mais engendrer un produit supplémentaire pour la ville d'environ 350 K€. Il faut rappeler que cette revalorisation est liée à une formule de calcul prévue par la loi.
- ✓ Compte tenu de la revalorisation de ces valeurs locatives, pas d'augmentation du taux de la taxe foncière.
- ✓ Augmentation de la TH sur les résidences secondaires par la mise en place de la majoration.
- ✓ En raison de la bonne tenue du produit brut des jeux (PBJ) en 2022 (17,5M€), il est proposé d'inscrire au budget 2023 16,5 M€ (hors reversement de l'Etat) contre 12,5 M€ en 2022.
- ✓ Le stationnement a été évalué à 5 M€. Outre, le dynamisme retrouvé à travers la fréquentation de la station, l'installation du nouveau matériel péager permet de réduire les dysfonctionnements constatés précédemment.
- ✓ Recettes d'occupation du domaine public évaluées à 732 K€ en raison des travaux de construction d'immeubles.

NB : La ville a perçu en 2022 le solde de la compensation pour perte de recettes mis en place en raison de la crise sanitaire à hauteur de 4,2 M€.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

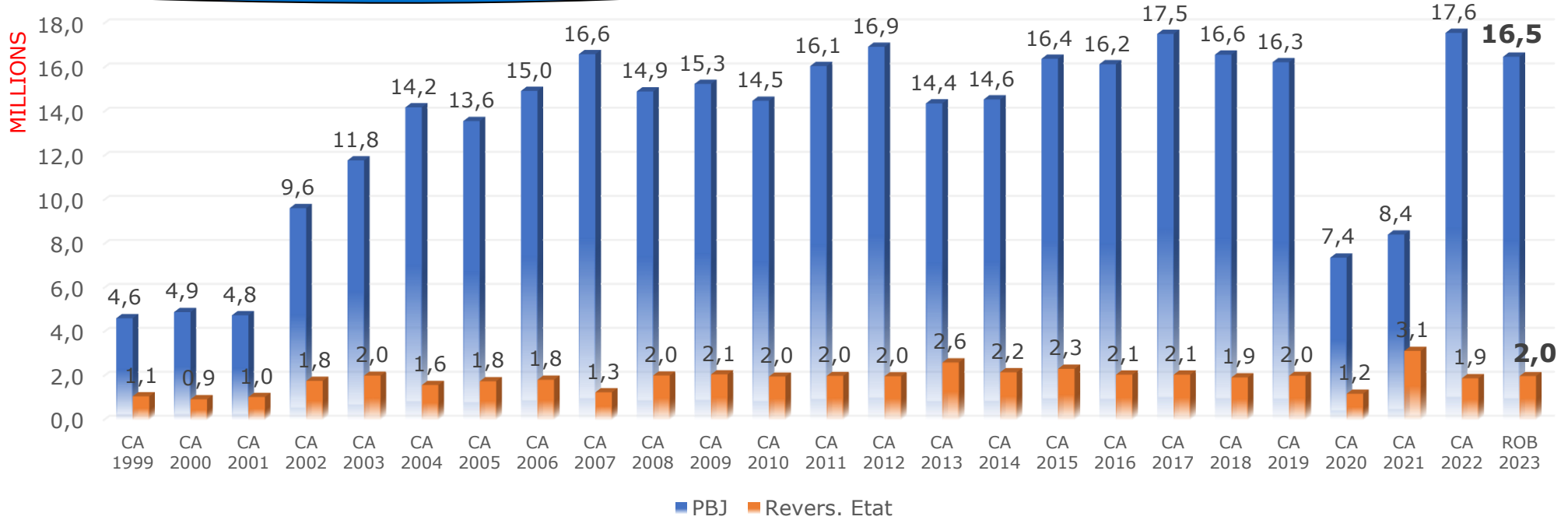


42 M€ en
prévision
2023

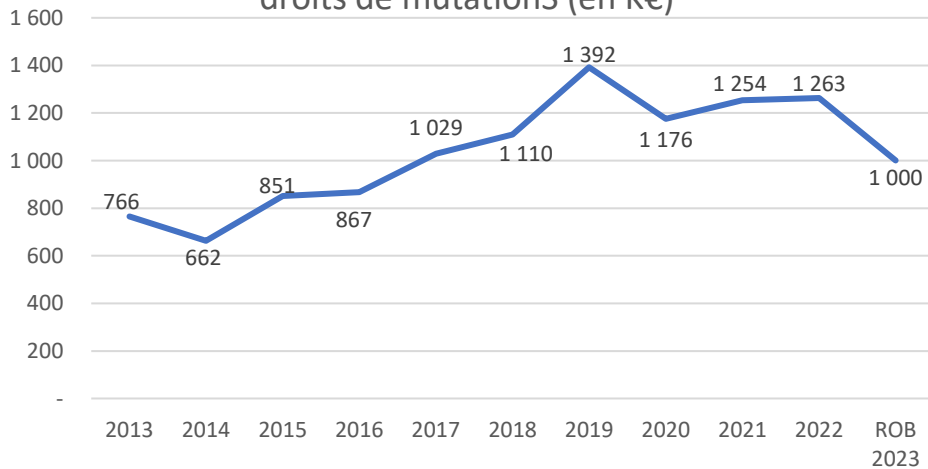
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes

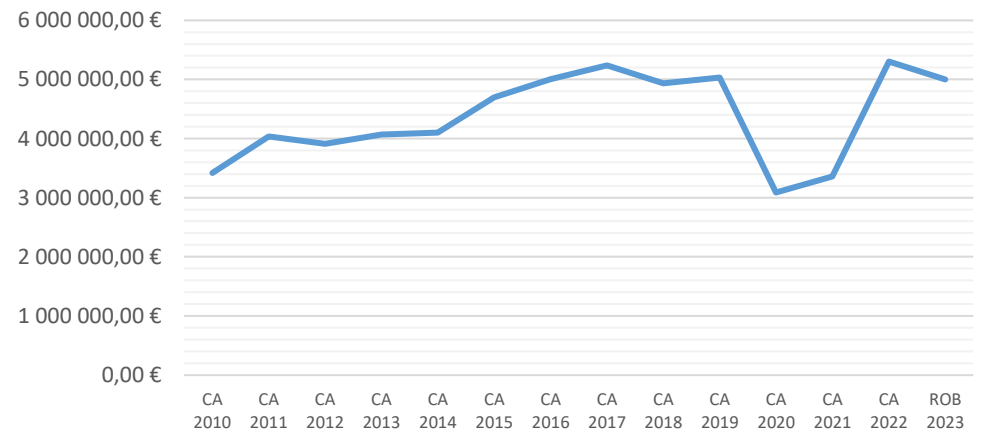
ROB 2023



droits de mutations (en K€)



Stationnement



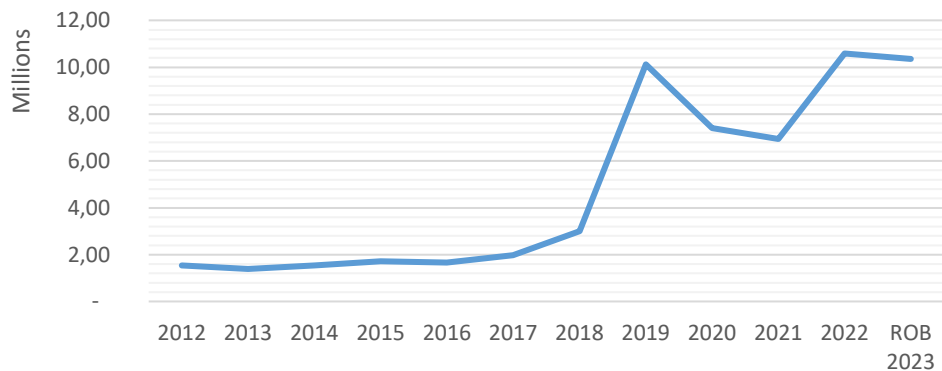
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes

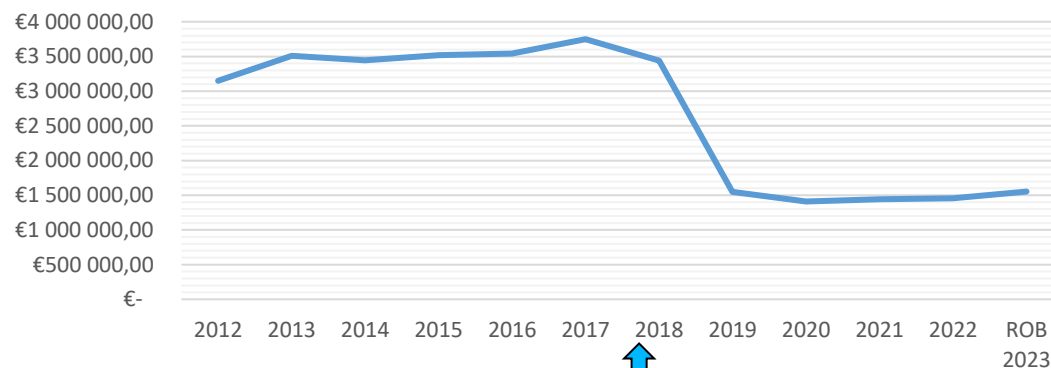
ROB 2023

L'évolution du chapitre 70 à partir de 2019 correspond à l'intégration du loyer casino sous forme de redevance d'occupation du domaine public et qui était auparavant perçue comme un loyer au chapitre 75.

Produits des services (chap.70)

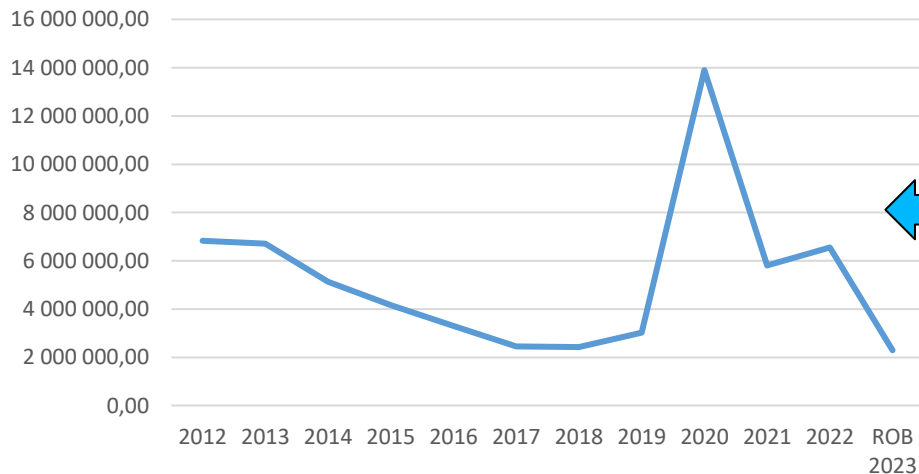


Produits domaniaux (chap.75)



Légère augmentation liée à la révision des baux.

Dotations et participations (chap.74)



La tendance à la baisse de 2012 à 2017 n'est autre que l'effet DGF et son extinction dès 2018. Rappelons que si la DGF représentait un volume de 4 M€ en 2012, elle est de valeur nulle depuis 2018.

Le pic enregistré en 2020 correspond à la compensation de l'Etat pour perte de recettes. Un dispositif reconduit sur 2021 dont le solde a été perçu sur 2022.

En 2023, les recettes escomptées retrouvent un niveau de 2018.

Les prévisions 2023 des dépenses réelles de fonctionnement devraient faire ressortir globalement une augmentation de 5% par rapport à 2022. L'inflation (évaluée aux alentours de 6,2%) explique en grande partie cette évolution, sans toutefois disposer à ce stade, d'une évaluation précise de l'impact énergétique et autres augmentations.

Estimation des dépenses réelles de fonctionnement à 36,1 M€ (contre 34,4 M€ au budget 2022).

DEPENSES	BP 2019 (dernière véritable année de référence)	Total Budget 2022	ROB 2023
<i>Total dépenses réelles</i>	37 121 653,00	34 368 785,22	36 123 456,99

Cette projection n'est qu'une estimation au regard des éléments que la commune a en sa possession, il se peut que des réajustements s'opèrent au moment de l'élaboration du BP.

Les facteurs qui concourent à cette augmentation :

- La flambée des prix (énergie, carburant, matières premières etc.). Au regard de l'incertitude qui règne sur l'évaluation précise de l'accroissement tarifaire, cela oblige la commune à être prudente et il est estimé dans un premier temps une augmentation de 1 M€ sur le poste énergie. **Chapitre 011 porté à 15,5 M€** (13,76 M€ en 2022).
- La masse salariale est évaluée à **16,5 M€** (16,2 M€ réalisés en 2022) en raison des éléments suivants :
 - Augmentation en année pleine du SMIC de 1,81 %.
 - Augmentation des charges patronales.
 - GVT (glissement vieillesse technicité) estimé à environ 2%.
 - Heures supplémentaires liées à la reprise des manifestations de la ville.
 - Finalisation des recrutements sur les postes vacants à la police municipale.
 - Création de poste : manager de ville dédié au commerce et au développement économique.
 - Bonification d'ancienneté 2022 ayant pour conséquence des avancements d'échelon sur 2023.
 - Poursuite de la revalorisation de la rémunération des catégories B (à une date non connue à ce jour).
- Prise en compte de la pénalité SRU pour 200 K€ (pénalité allégée par rapport à 2022 en raison du versement de surcharges foncières) et du prélèvement au titre du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF).
- Reconduction de la subvention au CCAS pour 1 M€

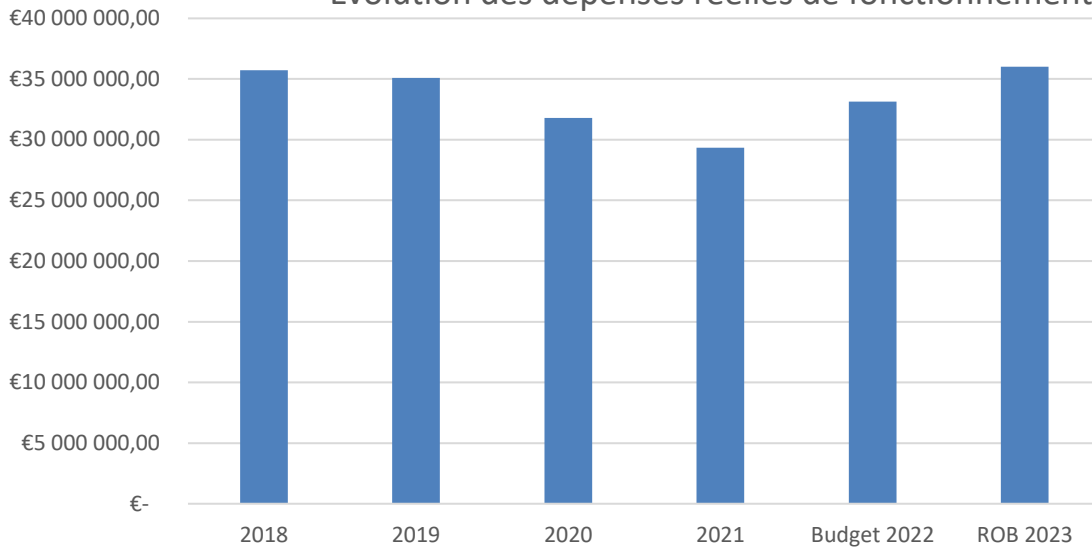
En dépit de la crise sanitaire, la commune a su contenir ses dépenses de fonctionnement. Ce qui devrait permettre pour 2023 de dégager un autofinancement satisfaisant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

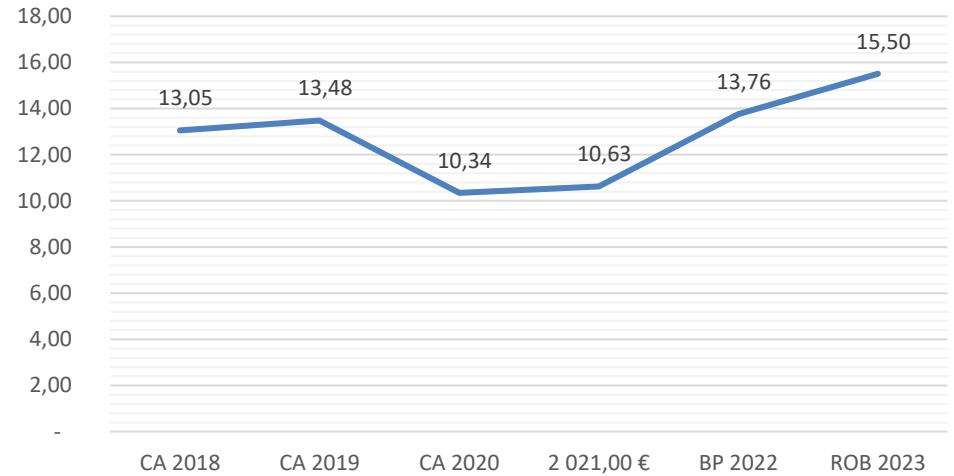
Dépenses

ROB 2023

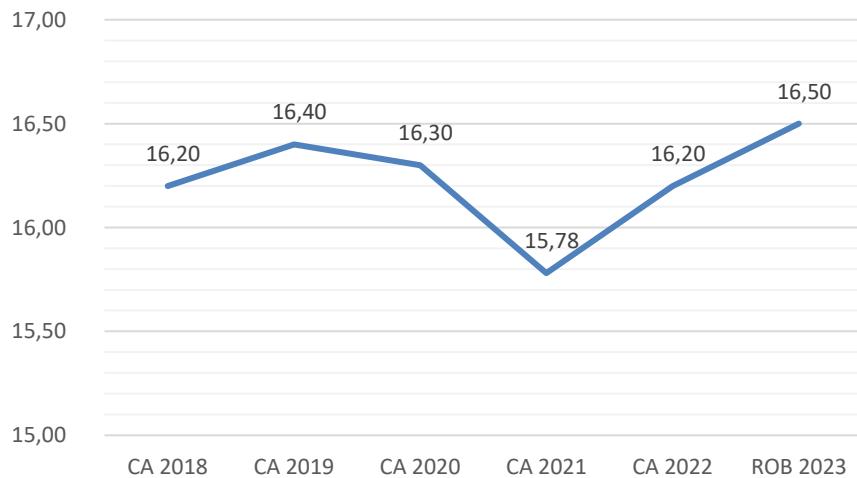
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



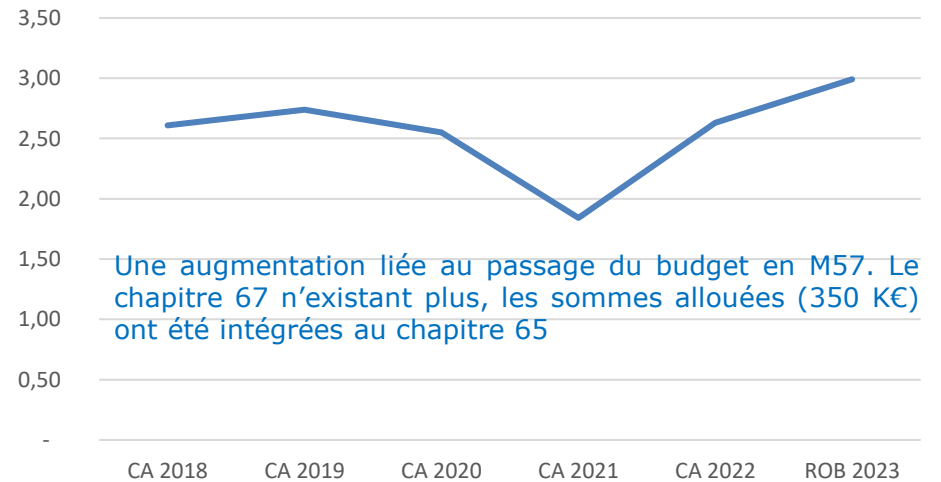
Evolution du chapitre 011 (en M€)



Evolution du chapitre 012 (en M€)



Autres charges de gestion courante



SECTION D'INVESTISSEMENT

Après deux années d'exécution modérée en 2020 et 2021, la ville continue à s'engager dans une politique d'investissement ambitieuse. Les inscriptions budgétaires tiennent compte de la capacité à réaliser les opérations sur les exercices afin de retrouver un niveau satisfaisant de réalisation.

C'est par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sa capacité à dégager de l'autofinancement que la ville peut couvrir son programme d'investissement par des ressources propres et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

➤ **Poursuite de la politique active en matière d'investissement.**

- Priorité donnée aux infrastructures scolaires avec l'achèvement de l'extension (construction) de l'école Riet et réhabilitation de la « maison bleue ». Poursuite du projet de création crèche et accueil de loisirs (ALSH) des Cygnes.
- Poursuite du programme d'investissement lié à l'environnement, à l'aménagement du territoire et aux espaces urbains (aménagement d'espaces verts, travaux d'entretien des sources, enfouissements de réseaux etc.)
- Investissements en faveur du développement durable (finalisation du relamping de l'éclairage public, mobilité douce, plan vélo etc.)

➤ **Acquisitions**

- Droit au bail 16 rue du Départ puis préemption de fonds de commerce selon les opportunités (rue du Départ)
- Acquisition du 72 avenue de Ceinture et de la parcelle Perrot (cœur de ville).

➤ **Maîtrise de l'emprunt d'équilibre**

➤ **Allègement de l'annuité d'emprunt en raison du désendettement opéré fin 2022.**

➤ **Estimation du produit du FCTVA à 1,3 M€ en raison des investissements réalisés en 2021 et du transfert des frais d'études au compte 21, éligible au FCTVA.**

➤ **Prévision de 1M€ de subventions selon les différents projets et intégration en restes à réaliser du contrat d'aménagement régional.**

ROB 2023

VOIRIE

Réhabilitation jetée Pâtenotre

Voirie et réseaux

- > Rue Leveillard
- > Rue Prosper Tillet
- > Rue Gaston Israël
- > Parking Foch

Mise en accessibilité des espaces publics

Réduction de la vitesse Bd du Lac

Renforcement du réseau de défense incendie

Entretien général de la voirie

Rénovation de l'éclairage public (lanternes)

Installation du système de gradation

Fiabilisation des installations en souterrain

ESPACES VERTS

- > Remplacement d'un utilitaire
- > Aménagement des espaces verts front du lac
- > Rénovation pergolas cimetière sud
- > Travaux et plantations d'arbres
- > Clôtures d'espaces verts sur trottoirs

BÂTIMENT

Ecoles

- > Poursuite du programme Les Cygnes
- > Espaces extérieurs Riet
- > Conformités électriques
- > Travaux d'entretien
- > Mobilier

Gymnases / Sport

- > Relamping (Coussaye, Boucher, dojo)

CDA et CCFV

- > Isolation thermique CDA
- > Rénovation chaudière CDA
- > Isolation thermique CCFV

Parkings

- > Mises en conformités électriques et incendie
- > Achèvement du relamping
- > Rénovation sol parking du marché

Rénovation façades du marché alimentaire

Installation sanitaire automatique sur domaine public

Poursuite de l'ADAP

Rénovation garde-corps jetée Pâtenotre

Installation et exploitation du système de gestion des températures et hygrométrie sur l'ensemble du patrimoine communal

ROB 2023

CTM

- > Achats de chalets de Noël pliants
- > Remplacement véhicule utilitaire CTM

SOURCES

- > Fiabilisation et installation
- > Extension du réseau de veille piézométrique
- > Travaux d'entretien courant

URBANISME

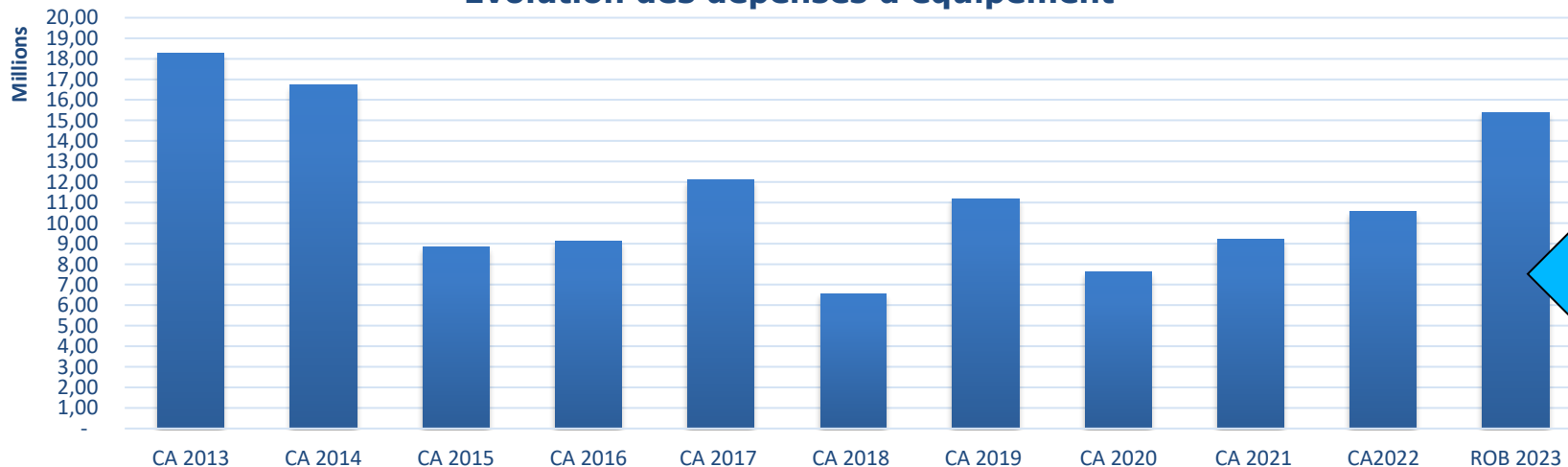
- > Acquisition de fonds / baux commerciaux rue du Départ
- > Acquisition d'une parcelle cœur de ville
- > Acquisition d'une parcelle 72, avenue de Ceinture (opération ICF).

PARC LOCATIF

- > Individualisation des consommations d'énergie
- > Aménagements intérieurs du marché alimentaire

Le chiffrage des différents projets proposés sera finalisé lors du vote du budget primitif

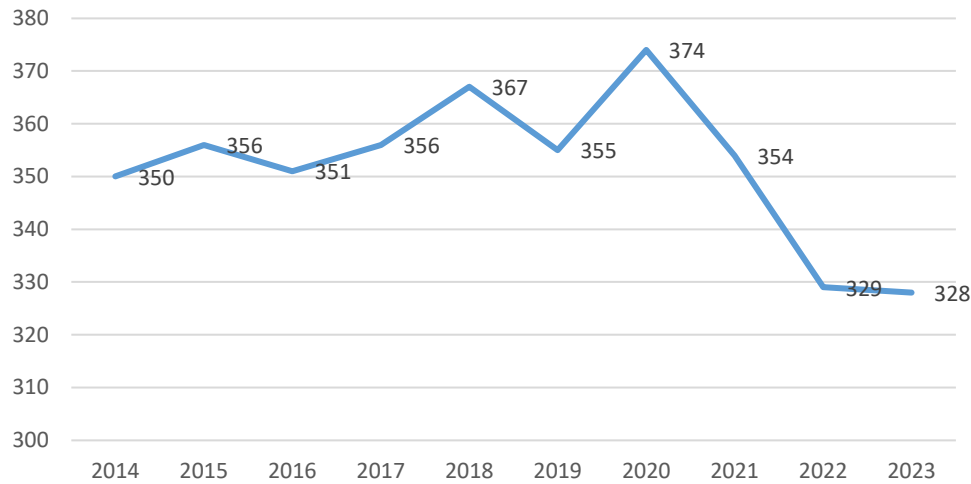
Evolution des dépenses d'équipement



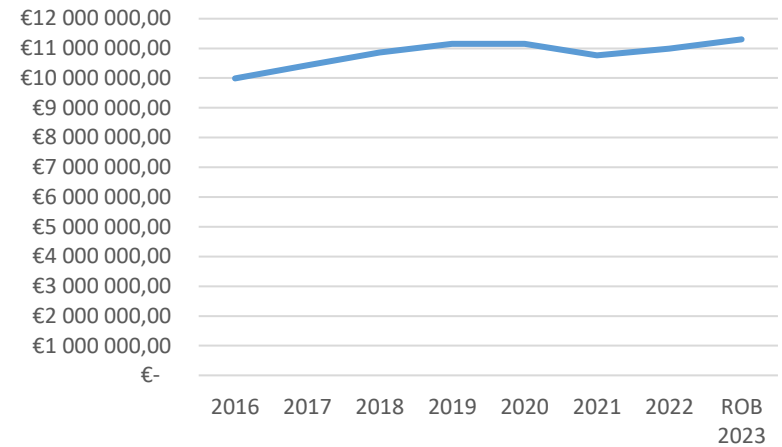
Nouvelles propositions (hors restes à réaliser)

Informations relatives au personnel et à l'état de la dette

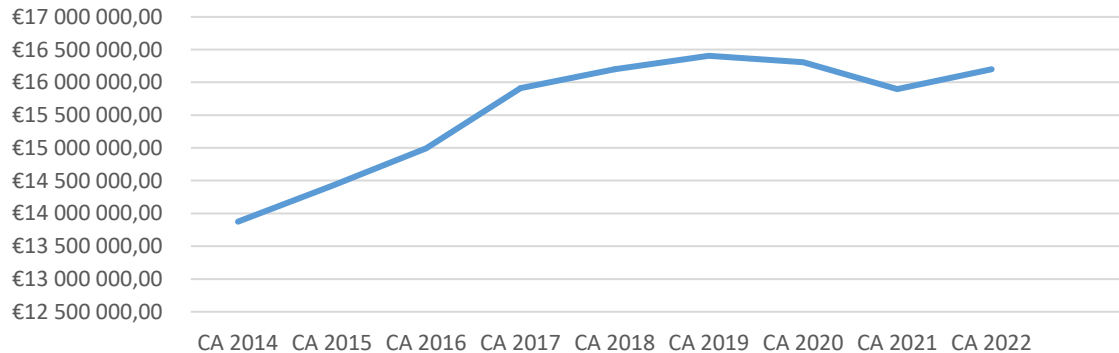
Evolution des effectifs permanents pourvus (au 1^{er} janvier)



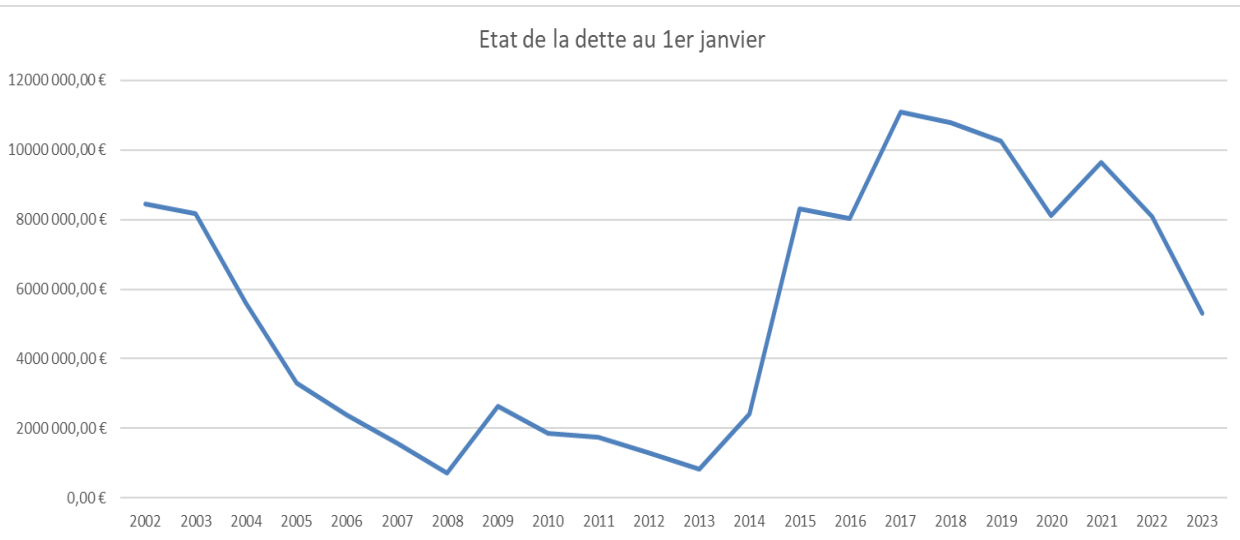
Evolution rémunérations principales (bases CA)



Evolution de la masse salariale



Les augmentations sont principalement liées aux dispositions législatives et réglementaires



	2021	2022	2023
encours	9 655 597,00 €	8 074 681,00 €	5 307 500,00 €
nbre d'habitants	11 439	11 470	11 574
dette / hab.	844,09 €	703,98 €	458,57 €

Fin 2022, la commune a procédé à des remboursements d'emprunts par anticipation.

Caisse d'Epagne : 961 K€ (3 emprunts)
SFIL : 262 K€

